

## **Adoption de la réforme du droit d'auteur :**

### **L'Unifab se réjouit de la position prise par le Parlement européen en faveur de la propriété intellectuelle**

**L'Union des Fabricants (Unifab)**, association française de promotion et de défense du droit de la propriété intellectuelle qui réunit 200 entreprises et fédérations professionnelles issues de tous les secteurs d'activité, **félicite le Parlement européen pour l'adoption de la réforme sur le droit d'auteur, ce mardi à Strasbourg.**

L'Unifab tient également à saluer le travail du gouvernement français sur ce sujet et notamment celui des Députés européens tels que Jean-Marie Cavada et le rapporteur Axel Voss, qui ont entamé ces travaux depuis de nombreuses années pour y trouver une finalité positive.

Pour rappel, avant l'adoption de ces nouvelles dispositions, seul l'internaute à l'origine de la mise en ligne du contenu illégal protégé par le droit d'auteur était en faute et susceptible de poursuites. Ces avancées, permettent désormais la responsabilisation des plateformes hébergeuses et vendeuses en leur attribuant un rôle prédominant dans le contrôle et la vigilance de ce qu'elles proposent à leurs utilisateurs et clients.

Cette réforme pourtant décriée dans certains pays de l'Europe, constitue naturellement un signal fort pour le droit de la propriété intellectuelle, gardien des œuvres de l'esprit, en poussant les acteurs du « online » à mettre en place des mesures de filtrage dédiées à empêcher les consommateurs d'être victimes de duperie. Il est à souligner que durant l'année 2018, la Douane française a saisi près d'1.5 millions de petits colis, contenant des produits contrefaisants, dans les centres de tri postaux correspondant, pour la plupart, à des achats sur internet.

Toutes les plateformes ne sont pas concernées par ces dispositions, celles qui le sont doivent répondre à des critères non exhaustifs tels que : exister depuis plus de trois ans, avoir un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions d'euros, et compter plus de cinq millions de visiteurs uniques par mois.

*« L'adoption de cette directive, s'inscrit dans la droite ligne des actions de l'Unifab menées depuis plusieurs mois pour la responsabilisation des Gafa et plateformes en ligne. Cette évolution apporte un nouveau souffle dans la lutte contre les faux produits et met tout en œuvre pour préserver la santé, la sécurité et l'intégrité des consommateurs »,* déclare Christian Peugeot, président de l'Unifab.